

AFFAIRE N° 2, BUDGET PRIMITIF DES CANTINES SCOLAIRES
Exercice 1980

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif des Cantines Scolaires, pour l'année 1980.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'élève en recettes et en dépenses à 20 863 066,00 FF

R E C E T T E S

- Vente de produits (eaux grasses)	57 510,00
- Portions payantes	1 500 000,00
- Reversements: C.E.S et F.P.P.: (Jamaïque - Moufia - Montagne)	1 200 000,00
- Participation de la Commune	3 100 000,00
- Participation du FASO aux dépenses de personnel	3 880 440,00
- Participation du FASO aux dépenses de fonctionnement	9 425 012,00
- Produits exceptionnels	1 700 104,00
- (Cession de denrées aux Garderies , Trois Dassins)	20 863 066,00

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-DENIS

CANTINES
SCOLAIRES

BUDGET PRIMITIF
SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE
1980

Articles :	DEPENSES	Pour mémoire :	budgets :	précédents :
601 :	Alimentation	10 238 512,36	7 994 066,00	
602 :	Habillement	78 000,00	10 000,00	
604 :	Combustibles	325 000,00	335 000,00	
605 :	Produits d'entretien	200 000,00	210 000,00	
609 :	Fournitures diverses	35 000,00	35 000,00	
611 :	Rémunération du personnel temporaire (Cantinières)	5 745 000,00	6 400 000,00	
615 :	Rémunération diverses (Surveillantes)	2 002 000,00	2 222 000,00	
618 :	Charges sociales	3 005 000,00	3 333 000,00	
633 :	Impôts et taxes		200,00	
631 :	Réparation, entretien	15 000,00	12 000,00	
633 :	Petit matériel	180 000,00	150 000,00	
662 :	Insertions, fournitures de carnets de bons	20 000,00	18 000,00	
828 :	Titres admis en non valeur	170 000,00	150 000,00	
831 :	Prélèvement pour dépenses d'investissement	43 000,00		
874 :	Charges exceptionnelles	12 000,00	12 000,00	
	TOTAL DES DEPENSES	22 068 512,36	20 863 066,00	
	RECETTES			
700 :	Vente de produits(eaux grasses)	54 000,00	57 510,00	
704 :	Portions payantes	600 000,00	1 500 000,00	
704BIS :	Reversements C.E.S. et F.P.P	500 000,00	1 200 000,00	
7360 :	Subvention Communale	5 534 000,00	3 100 000,00	
7371 :	Participation du FASO (Personnel)	3 208 800,00	3 880 440,00	
7372 :	Participation du FASO (Fonctionnement)	8 599 584,00	9 425 012,00	
820 :	Résultat ordinaire reporté	1 882 128,36		
875 :	Produits exceptionnels (Garderies - Trois Bassins)	1 690 000,00	1 710 104,00	
	TOTAL DES RECETTES	22 068 512,36	20 863 066,00	

ANNEE 1979 DEPENSES RECETTES

601	:	Alimentations	:	10 689 218,04
602	:	Habillement	:	
604	:	Combustibles	:	333 875,85
605	:	Produits d'entretien	:	202 600,06
609	:	Fournitures diverses	:	39 532,73
611	:	Rénumération du personnel temporaire	:	5 855 603,74
	:	(Cantinières)	:	
615	:	Rénumérations diverses (Surveillantes)	:	2 020 505,25
618	:	Charges Sociales	:	3 012 482,91
623	:	Impôts et Taxes	:	
631	:	Réparation, entretien	:	9 883,62
633	:	Petit matériel	:	249 473,88
662	:	Insertions, Fournitures carnets de bons:	:	22 151,76
828	:	Titres admis en non valeur	:	155 222,00
831	:	Prélèvement pour dépenses d'investis-	:	41 777,00
	:	sement	:	
874	:	Charges exceptionnelles	:	12 000,00
	:		:	-----
	:		:	
	:	<u>TOTAL DES DEPENSES</u>	:	22 644 406,84

RECETTES

700	:	Vente de produits (eaux grasses)	:	47 175,00
704	:	Portions payantes	:	197 652,00
704 Bis	:	Reversements C.E.S et F.P.P	:	925 785,51
7360	:	Subvention communale	:	5 534 000,00
7371	:	Participation du FASO (Personnel)	:	3 352 599,60
7372	:	Participation du FASO (Fonctionnement)	:	9 181 949,00
820	:	Résultat ordinaire reporté	:	1 882 128,36
875	:	Produits exceptionnels (Garderie-	:	557 079,90
	:	Trois-Bassins)	:	
	:		:	-----
	:		:	
	:	<u>TOTAL DES RECETTES</u>	:	21 678 369,37

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marcel HOARAU = donne lecture de l'avis des Commissions :

"Le budget qui vous est présenté s'équilibre en recettes et en dépenses à : 20 863 066,00 F, c'est-à-dire à un montant inférieur d'environ 8 % de celui de l'année précédente.

Il traduit de façon très ferme les dispositions qui ont été votées lors de l'établissement du BP 80 section de fonctionnement et qui impliquaient notamment que des économies très sensibles soient réalisées sur le fonctionnement des cantines, en particulier en faisant en sorte que les organismes qui font appel aux prestations de ce service en supportent intégralement le coût.

Il n'est pas exclu qu'une dotation complémentaire du FASO, en cours d'année, améliore les perspectives, mais il reste, en toute hypothèse, nécessaire d'accorder la plus grande attention à l'évolution des dépenses engagées de ce service".

M. Marcel HOARAU = Je voudrais préciser que la Commission des Finances a proposé de porter à 5 F le prix des repas payants par les personnes non assujetties au prélèvement sur les allocations familiales.

Le prix payé sera toujours inférieur au prix coûtant du repas. Il a été émis aussi l'idée d'étudier la possibilité d'envisager une redevance en rapport avec le quotient familial.

Cette proposition sera étudiée puis soumise à un prochain Conseil Municipal.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x x

Vu - et Denis le 2 Juin 1980

P/Le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Patrice Ugaquier

P. C. C. C.

P/Le Préfet,

Le Chef de Bureau délégué

Signé Jacques Lacoste